



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Message adressé par SM le Roi à l'occasion de la commémoration du 70-ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message à l'occasion de la commémoration du 70-ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Voici le texte intégral du Message royal dont lecture a été donnée par M. Abdeltif Menouni, Conseiller de SM le Roi, lors d'une rencontre organisée jeudi à Rabat à l'initiative du Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme et du Conseil national des droits de l'Homme :

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Internationale commémore, en ce mois de décembre, le 70ème anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, évènement qui a marqué d'une pierre blanche l'histoire de l'Humanité.

Charte fondatrice, élaborée par des esprits humanistes, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme demeure, 70 ans après son adoption, un canon universel et un marqueur intemporel pour tous les peuples qui aspirent à plus de liberté, de dignité et de solidarité, sous l'Etat de droit.

Nous tenons à saluer la commémoration de cette date symbolique, organisée à l'initiative du Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et du Conseil national des droits de l'Homme.

Elle intervient alors que Nous venons de procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil national des droits de l'Homme et d'un nouveau Délégué interministériel aux droits de l'Homme, ouvrant par-là une étape nouvelle dans le processus de renouvellement et d'adaptation de ces institutions, de consolidation de leurs acquis et de renforcement de leurs moyens d'action.

A cet égard, J'appelle toutes les institutions et les instances concernées à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour remplir leur rôle, celui de défendre les droits de l'Homme, dans toutes leurs dimensions, et d'en étendre le rayonnement en théorie comme en pratique, agissant en cela dans un esprit de responsabilité et de citoyenneté, où l'exercice des droits et des libertés se fait en corrélation avec l'accomplissement des devoirs.

Nous exhortons, notamment, le Délégué interministériel, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, à accorder une attention particulière au renforcement de la de protection des droits de l'Homme.

Nous saluons aussi les rencontres et manifestations, organisées en commémoration de cet évènement, partout à travers le Royaume, par des acteurs des droits humains, des droits des femmes, des droits de l'enfant et de développement durable ; initiatives qui portent à

l'évidence l'engagement résolu du Maroc pour la protection et la promotion des droits humains.

Ce 70ème anniversaire revêt une importance particulière. Il intervient au moment où l'humanité est confrontée à des défis d'une ampleur planétaire et d'une envergure inédite. A la fracture des inégalités, s'ajoutent les discriminations qui s'accroissent.

Le choc des ignorances ne cesse de produire intolérances, extrémismes, et radicalismes, au moment où les changements climatiques et les flux migratoires se posent en défis nouveaux pour les droits économiques, sociaux et culturels.

La célébration, le 70ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, offre néanmoins l'occasion de s'arrêter sur les progrès accomplis durant la dernière décennie et de jauger les défis auxquels nous sommes confrontés ainsi que le chemin qui reste à parcourir.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Notre engagement national pour les droits de l'Homme est non seulement gravé dans notre Constitution, mais également un déterminant de Nos choix politiques, économiques et sociaux.

La Constitution de 2011, élaborée de manière participative et inclusive, porte en elle une authentique Charte des libertés et des droits fondamentaux, arrimée au référentiel universel des droits de l'Homme. Elle consacre l'indépendance totale de la justice et met en

place un dispositif d'instances pluralistes et indépendantes de protection des droits et libertés, de démocratie participative, de promotion des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance.

Nous veillons à ce que le Maroc consolide ces acquis et continue à avancer. A cet égard, le Royaume est sur le point de finaliser un plan d'action national pour la démocratie et les droits de l'Homme, qui comporte un grand nombre de mesures tendant à la consolidation de la démocratie et au renforcement des droits de l'Homme dans tous les domaines.

Parallèlement, Notre pays a continué d'interagir positivement et de manière dynamique avec le système international des droits de l'Homme et, notamment, le Conseil des droits de l'Homme et le Haut-commissariat aux droits de l'Homme.

Le Maroc a ratifié les neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits humains. Il soumet régulièrement ses rapports aux organes de supervision prévus par ces traités et interagit de manière constante et constructive avec les recommandations de ces organes.

Par ailleurs, de nombreux rapporteurs relevant des mécanismes et procédures spéciales des Nations Unies pour les droits de l'Homme ont pu se rendre au Maroc au cours des dernières années à la satisfaction de tous.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc s'est engagé avec d'autres Etats membres des Nations

Unies, à l'élaboration et à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

De son côté, la société civile marocaine continue de se développer, de se diversifier et d'agir quotidiennement pour la protection des droits et la promotion de la citoyenneté.

Son action est une contribution que Nous saluons. Sa participation active aux institutions constitutionnelles de bonne gouvernance, ainsi qu'aux conseils de démocratie participative mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales, est un gage de dialogue et de valeur ajoutée.

En une trentaine d'années, la place et la contribution des institutions nationales des droits de l'Homme n'ont cessé de prendre de l'ampleur tant au niveau national qu'au sein du système des Nations Unies.

Les pays du Sud s'impliquent de plus en plus activement dans la scène internationale des droits de l'Homme, alors que les acteurs de la société civile sont devenus des partenaires incontournables des Etats. Ils enrichissent les processus d'élaboration des politiques nationales et de la doctrine internationale en matière de droits de l'Homme par leurs propositions et recommandations.

Depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le droit international des droits de l'Homme n'a cessé de se développer au moyen de l'adoption de pactes de plus en plus pointus et ce, malgré les vents souvent contraires.

Cependant, ces évolutions positives se heurtent, malheureusement, dans de nombreuses régions du monde, aux conflits dévastateurs, aux extrémismes violents, au repli sur soi, au rejet de l'autre et à l'intolérance.

En même temps, de nouveaux défis surgissent et nécessitent des réponses adéquates. Nous pensons, d'abord, à l'effectivité des droits économiques, sociaux culturels et environnementaux, à la lutte contre les discriminations et, notamment, celles qui touchent les femmes, à l'habilitation et l'inclusion des jeunes, à la protection des droits des catégories vulnérables et, en premier lieu, les enfants et les personnes en situation de handicap mais aussi, bien sûr, à la réduction des inégalités sociales et des disparités spatiales.

Les réponses à ces défis doivent être fondées sur un référentiel clair inspiré des valeurs fondamentales de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Un exemple concret est celui du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – un document non-contraignant qui a été adopté à Marrakech le 10 décembre, et qui intègre le respect, la protection et la réalisation des droits fondamentaux de tous les migrants, au cœur de la nouvelle gouvernance migratoire.

Fondé sur le droit international des droits de l'homme, le Pacte réitère à la fois l'universalité et l'indivisibilité des droits humains. Il s'appuie sur la conviction que les migrations ne peuvent être sûres, ordonnées et régulières que si les droits des migrants, quel que soit leur statut, sont rigoureusement respectés.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc, qui est fortement attaché à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'endroit des migrants, a lui-même placé l'humain au cœur de sa politique migratoire. Notre pays a développé une politique migratoire humaniste, équilibrée et

solidaire, qui promeut le bien-être des migrants et favorise leur intégration durable au sein de la société marocaine et nous continuerons à œuvrer sans répit pour la promotion de la culture des droits de l'Homme, pour le respect de tous les droits et pour l'observation scrupuleuse des devoirs de chacun envers autrui, envers la société et envers la nation.

Nous réaffirmons l'attachement du Royaume au multilatéralisme fondé sur la solidarité entre les peuples, la recherche de la paix et l'universalité des droits.

La justice sociale et territoriale a toujours été un idéal inscrit au cœur de Nos orientations politiques, économiques et sociales. L'ensemble des politiques publiques doivent aujourd'hui contribuer à sa réalisation, posant ainsi les jalons de sociétés solidaires et harmonieuses, où chacun jouit du droit à la sécurité, à la liberté, à la dignité et à l'égalité.

A cet égard, Nous croyons foncièrement aux vertus d'une conjugaison intelligente et judicieuse entre l'universel et l'exigence de diversité. Comme Nous l'avons déjà affirmé, « l'universalité doit être, dans sa quintessence, la résultante d'une dynamique d'adhésion progressive, par étapes, moyennant une appropriation individuelle et collective, où les traditions nationales et culturelles trouvent naturellement leur place, ni contre ni à côté, mais autour d'un socle de valeurs indélogeables. L'universel ainsi enrichi gagne en légitimité lorsqu'il représente et protège la diversité de l'humanité et quand tous les peuples et toutes les cultures le façonnent et se l'approprient.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

-MAP-20/12/18

